

29Ad

H
onsieur

Je vous escriuis liste passé, et i appris par une lettre de mon fils, quia cause de vre jndisposition on ce temps, il n'auoit peu vous presentir mes lettres; Mais que Mons^r Riquet luy auoit fait l'honneur de s'en charger, pour Vous les rendre. Mon plus grand souyn nest pas de sauoir comment elles auront este reueus de Vous, vre ciuité & les assurances que ray recus de vre affection me persuadants toutes choses fauorables de vre part; mais bien plus de l'estat de vre santé que vor meritis & vor songz rendent chre & recommandable a des puissances qui en ressentent les effets, a laquelle neantmoins j'ose prendre interet comme les choses moindres de la Terre a l'ordre & subsistence des mouvements Célestes. Je attends des assurances depuis trois mois avec impatience, et hazarde encor cette seconde avec plus de hardiesse que la première, massurant que si vre porte luy a este ouverte, celleoy ne craindra point d'enfoncer celle de vre cabinet ayant les siedans d'vn Procurer Romain pour escorte avec leur Maistre et en suite vn des premiers Poetes de son siecle. Et en vn mot Tacite & Stace que vous auer dessus faitz vorbes de longue main pour en sauoir sur le doigt & les parolets & la substance. Je les ay tenus quelq; temps dans mon village, & porter sur vre Dordogne venant en ceste ville et ce peu de remarques dont je vous envoie un abrégé a este fait au bruit des ferrments & des ramos. Si le suis si heureux qu'elles souffrent les preuue de vre jugement, lessauray soubs vre atteinstant du postier jour de leur aidant a Paris de les enrichir des plus exquis parerents que je pourrai recrher pour les estendre et estaller au iour dove telle lumiere que la vobstre. Que si auer les petets presents agriables avec quelq; distir de les reconnoistre par la monidre de vor fauurs, Je vous supplie en faire sentir les effets a mon fils que l'espérance de quelq; auancement par vre moin & par vor offris volontaires moint oblige d'entretenir a grands frais a l'apprentissage de la milice. De laquelle deux annies d'extreice aux retinans quil y a peuvent auoir rendu capable de exercer quelq; petite charge. Vre recommandation

intervenant en ceste action, je vous croire que leurs Altesse &
Mess^r. des Etats que ray eu l'honneur de saluer & de cognoistre
et qui sans doute ont la memoire de Monsieur de Maniald
Son grand Pere maternel en honneur & recommandation sy-
trouuront disposer. Si j'ose que de sa part comme le lay
dedie a leur fruice & au vre, il se rendra en quelq; facon
par son courage, sa fidelite & son industrie digne da-
rang & place quil leur plaira luy faire tenir. Et luy & moy
reconnostrons a jamais ce bon fait de Vous. Votre ioste me
promettre que dans quelq; petit avancement que l'on me fera
espirer a Paris re pourrai unjour y offrir utile a Mess^r
vor enfants qui en consequence de leur naissance & de la
glorieuse eduation que vous leur donnerez voudront prendre
quelq; tainture de la Cour de France. Sur cette esprance
re n'abuserai pas plus long temps de vre patience sinon
pour vous appeler tres humblement d'agreer avec mes fruices
l'honneur que je recevrai me disant pour jamais

Monsieur,

De Bourdeaux ce 27 Janvier
1640.

estre tres humble & tres obedi^t.
Scrutin Peyraredes

A Monsieur

Cirande.

Monsieur de Huggins Choualier
Seign^r de Zuttkesm^{Con^r} Seeretaire
de S. Altecc.

A La Haie